

## CONSEILLÈRE OU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE REMPLACEMENT TEMPS PLEIN (35 h /semaine)

Services Éducatifs

### NATURE DU TRAVAIL

Sous l'autorité de la direction et de la direction adjointe des services éducatifs, l'emploi comporte des fonctions de conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants des établissements scolaires et des services éducatifs relativement à la mise en œuvre, au développement et à l'évaluation des programmes d'études, à la gestion de classe et à la didactique. La personne aura comme mandat général de soutenir les activités pédagogiques en lien avec le programme de formation principalement en mathématique et en science et technologie au primaire et au secondaire. Plus précisément, elle ou il devra :

- Accompagner le personnel du primaire et du secondaire dans la mise en œuvre du programme de formation;
- Assurer le déploiement du référentiel en mathématique;
- Soutenir les directions d'école dans leur rôle en lien avec la pédagogie. Cet accompagnement sera individuel ou collectif et portera sur :
  - la compréhension de la démarche par compétences;
  - l'appropriation et la mise en œuvre de différentes approches pédagogiques;
  - la compréhension et la planification de situations d'apprentissage et d'évaluation;
  - l'organisation d'animations auprès des enseignantes et des enseignants de même qu'auprès des directions d'écoles;
- Travailler en équipe avec d'autres membres du personnel (équipes multidisciplinaires);
- Participer activement au développement des priorités ciblées par la commission scolaire et qui concernent l'équipe des services éducatifs;
- Développer la mathématique et les sciences au primaire et au secondaire dans l'axe de la continuité;
- Au besoin, accomplir toute autre tâche connexe.

### QUALIFICATIONS REQUISES

- Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en enseignement des mathématiques ou des sciences.
- Expérience en enseignement.

### EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Flexibilité;
- Capacité d'adaptation;
- Capacité de travailler en équipe.

**ENTRÉE EN FONCTION** : Le ou vers le 26 août 2019.

**DURÉE** : Jusqu'au 30 juin 2020.

**TRAITEMENT** : Selon la convention collective du personnel professionnel. Le traitement est déterminé en fonction de la scolarité et de l'expérience et peut varier entre 25,25 \$ et 45,22 \$ de l'heure.

**PROCÉDURE** : Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur candidature **en indiquant le numéro de concours approprié** et en faisant part de leur intérêt de même que de leur expérience **le plus tôt possible** à la direction des ressources humaines :

Commission scolaire de la Rivière  
Service des ressources humaines  
375, rue de Monseigneur-Brunault, Nicolet (Québec) J3T 1Y6  
**Numéro de concours : CP-REMP-MATH&SC-160819**  
Courriel : [emploi@csrivieraine.qc.ca](mailto:emploi@csrivieraine.qc.ca)

NOTE : La Commission scolaire applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Seules les personnes retenues seront contactées.